CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

Dernière mise à jour : 07/04/2025
Télécharger les conditions générales de vente (PDF)

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE WALIBI BELGIUM ET AQUALIBI

L'acquisition d'un ticket d'entrée, d'un abonnement et/ou d'un speedy pass emporte l'acceptation du Règlement applicable aux visiteurs des Parcs WALIBI et AQUALIBI ainsi que des présentes conditions générales, documents consultables sur notre site internet www.walibi.com / www.walibi.be / www.aqualibi.be.

A. DISPOSITONS COMMUNES A TOUS LES TYPES DE VENTE

ARTICLE 1

Le vendeur des Tickets/Abonnements « Walibi Belgium » est la S.A. BELPARK (filiale de la S.A. COMPAGNIE DES ALPES), inscrite à la BCE sous le n° 0439.050.308, dont le siège social est sis au boulevard de l'Europe 100, 1300 Wavre – Belgium.

Tel: +32(0)10 42 15 00
E-mail de contact: info-wbe@walibi.com

ARTICLE 2 : Prix des Tickets et des abonnements – Absence de remboursement

1. La direction se réserve le droit de modifier à tous moments ses tarifs, sans préjudice pour les visiteurs de la validité des tickets/abonnements/speedy pass achetés avant cette modification.

2. Le prix des tickets et des abonnements est fixé en fonction des circonstances liées à l'exploitation d'un parc d'attraction et des conditions météorologiques, autant de circonstances qui aboutissent inévitablement à des inaccessibilités temporaires de tout ou partie des attractions et autres services proposés.

3. Dans toute la mesure du possible, la direction veille à informer les visiteurs des perturbations des activités du Parc dont elle a la maîtrise, par une mise à jour régulière de l'agenda du site internet Walibi Belgium.

4. Ce souci d'information ayant pour unique but de limiter autant que faire se peut les inconvénients que peuvent subir les usagers du Parc, il ne peut en aucune manière être interprété comme une acceptation de la direction de consentir de quelconque réduction de prix sur les tickets/abonnements vendus pour les perturbations qui n'auraient pas été mentionnées à l'agenda du Parc.

5. Quel que soit leur mode d'acquisition, les tickets, abonnements et speedy pass donnant accès au Parc et au parking ne seront ni échangés, ni remboursés, que ce soit totalement ou partiellement. Il est à cet égard, sans incidence que :

- - le ticket/abonnement/speedy pass n'ait guère été utilisé ou ne puisse plus l'être pour son acquéreur ;

- - tout ou partie des attractions du Parc soient ou aient été inaccessibles durant la période de validité du droit d'entrée, pour des raisons météorologiques ou liées à l'exploitation du Parc (pannes des attractions, problème de sécurité, entretien ou rénovation de celles-ci, travaux de restauration, installation de nouvelles attractions…), circonstances qui ne peuvent en aucun cas être assimilées à des cas de force majeure.

6. Même face à un cas de force majeure au sens juridique du terme, l'obligation de WALIBI se limitera à proposer au visiteur une nouvelle date d'utilisation de son droit d'entrée impacté par le cas de force majeure.

7. Les effets personnels - objets perdus/retrouvés

Chaque visiteur est responsable de ses effets personnels.

Des consignes payantes sont à disposition des visiteurs à l'entrée du parc.

La responsabilité de la direction en cas de perte, de vol ou de dommage relatifs à ces effets, dans l'enceinte du parc, se limite à la vérification du bon fonctionnement de ces consignes.

Des casiers sont à disposition des visiteurs dans certaines attractions. Ils ne sont ni sécurisés ni sous la surveillance ou la responsabilité du personnel du parc. La dépose d'objets dans ces casiers, sur les quais ou dans les sorties des attractions se fait sous l'entière responsabilité du visiteur déposant (ce même si le personnel du parc est amené à placer l'objet dans un endroit différent de celui choisi par le visiteur).

La Direction ne pourra être tenue responsable de quelque disparition, perte, dommage ou vol occasionnés auxdits objets.

Tout visiteur emportant avec lui dans une attraction ses objets personnels (téléphone, montre, lunettes, clés, …) le fait sous sa propre responsabilité. La Direction et le personnel du parc ne pourront, en aucun cas, être tenus pour responsables de ce qui pourrait arriver à ces objets. L'accès à l'espace situé sous les attractions est strictement interdit aux visiteurs. Tout visiteur désireux de voir le personnel entreprendre une recherche spécifique de son objet perdu (téléphone, clés de voiture, autres, …) s'acquittera au préalable aux caisses du parc des frais de cette recherche, soit un montant forfaitaire de 145,00 € TVAC. Cette recherche spécifique, effectuée par deux collaborateurs et d'une durée maximale d'une heure, interviendra durant les heures de fermeture du Parc, en fonction du personnel disponible. Le résultat n'en est en aucune manière garanti. Les frais forfaitaires de recherche ne seront en aucun cas remboursés.

Des formulaires de déclaration de perte ou de vol sont mis à disposition des visiteurs au bureau d'informations situé à l'entrée du parc et à l'Aqualibi.

Les objets trouvés par le personnel du parc seront déposés au bureau d'informations situé à l'entrée de celui-ci. Ils y seront conservés durant 15 jours et seront ensuite remis à la ville de Wavre.

ARTICLE 3

1. Les tickets/abonnements/speedy pass sont strictement personnels et ne peuvent en aucun cas être prêtés ou cédés. Ils ne sont valables que s'ils peuvent être produits avec la carte d'identité non expirée de leurs titulaires.

2. Il est strictement interdit de reproduire, dupliquer ou contrefaire un ticket ou un abonnement Walibi Belgium de quelque manière que ce soit. Le prêt à un tiers d'un droit d'entrée, l'utilisation ou la tentative d'utilisation d'un droit d'entrée irrégulier, outre qu'ils sont passibles de poursuites pénales, entraîneront immédiatement la confiscation du ticket/abonnement/speedy pass, sans possibilité de remboursement et sans préjudice de l'indemnisation de l'intégralité du préjudice subi.

3. Walibi Belgium décline toute responsabilité en cas d'utilisation illicite d'un droit d'entrée consécutive à sa perte ou son vol, si cette perte ou ce vol ne lui a pas été préalablement dénoncé.

ARTICLE 4 - Respect de la propriété intellectuelle

Les droits de propriété intellectuelle du site et de ses éléments appartiennent à la Compagnie des Alpes ou à des tiers. Le contrat de vente conclu entre Walibi Belgium et l'acheteur n'accorde pas à ce dernier le droit de copier, reproduire, télécharger, poster, transmettre ou distribuer aucun des éléments du site de Walibi Belgium

ARTICLE 5 - Protection de la vie privée

Walibi et Aqualibi respectent la protection des données à caractère personnel conformément aux réglementations belges et européennes applicables en matière de protection des données à caractère personnel notamment, le Règlement (EU) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données. Vous pouvez consultez ici notre politique de confidentialité relative à la protection des données personnelles.

ARTICLE 6 - Loi applicable et tribunal compétent

Tout différend relatif au site de Walibi Belgium et à la vente des tickets est régi par le droit belge. Les cours et tribunaux de l'arrondissement du Brabant Wallon sont les seuls compétents.

B. vente de tickets/abonnements en ligne (e-tickets)

ARTICLE 1 - Champ d'application

Tout différend relatif au site de Walibi Belgium et à la vente des tickets est régi par le droit belge. Les cours et tribunaux de l'arrondissement du Brabant Wallon sont les seuls compétents.

ARTICLE 2 - Offre

1. Les informations détaillant les produits ou services qui peuvent être achetés sur le site de Walibi Belgium constituent une offre de vente. Sauf mention expresse contraire, l'offre est valable, pour autant qu'elle ne comporte guère d'erreur matérielle, tant qu'elle est présente sur le site web officiel de Walibi Belgium.

2. Walibi Belgium n'est pas responsable des informations, prix, horaires d'ouverture qui ne proviennent pas de son site officiel.

ARTICLE 3 - Formation du contrat d'achat

Les étapes à suivre pour conclure le contrat sont les suivantes :

1. "Achat en ligne": Sélection du(des) produit(s) ou du(des) service(s), et la quantité souhaitée.

2. "Profil titulaire": Communication des données concernant les autres destinataires de la commande (à joindre : photo des titulaires des pass d'entrée au parc).

3. "Paiement": Sélection du mode de paiement autorisé par les sociétés OGONE et/ou ADYEN. Acceptation ou refus du paiement par celle-ci. Suite au processus de paiement, l'acheteur reçoit des sociétés OGONE et/ou ADYEN un message de confirmation ou un message l'invitant à recommencer la procédure de paiement en cas de problème. Le contrat est considéré conclu au moment de l'acceptation du paiement par l'une des sociétés OGONE ou ADYEN. Le module de paiement étant directement géré par les sociétés OGONE et/ou ADYEN, aucune des informations relatives au paiement ne sont transmises à Walibi Belgium, qui décline toute responsabilité relative au processus de paiement en ligne. Dans le cadre de leurs relations, les parties acceptent les moyens de preuve électroniques, tels que les courriers électroniques et les enregistrements au sein de systèmes informatiques.

ARTICLE 4 - Conditions d'utilisation d'un e-ticket

L'e-ticket est valable s'il est imprimé correctement sur du papier A4 blanc ou s'il est présenté sur smartphone. Les tickets partiellement imprimés, souillés, endommagés ou illisibles ne seront pas acceptés. Le code barre doit être bien lisible.
L'e-ticket est uniquement valable à la date et aux conditions figurant sur le ticket.
L'e-ticket valable pour une période déterminée ne pourra être utilisé que dans la mesure où le Parc est accessible ce jour-là, dans les limites qu'autorise sa fréquentation.

ARTICLE 5 - Absence de droit de rétractation

Conformément à l'article VI. 53 12° du code de droit économique, le client ne dispose pas du droit de renoncer à son achat.

c. vente de tickets aux groupes (réservations)

Le présent chapitre s'applique aux ventes de tickets de groupe pour les parcs Walibi et Aqualibi.

ARTICLE 1 : Tarifs "groupe"

1. Au sens des présentes conditions, un groupe est constitué d'au moins 20 personnes payantes visitant le parc la même journée.

2. Pour bénéficier du tarif groupe :

- La réservation doit intervenir au moins 21 jours ouvrables avant la date de visite
- Le paiement doit intervenir au moins 21 jours ouvrables avant la date de visite.

3. Si la réservation intervient moins de 21 jours ouvrables avant la date de visite, un supplément de 2 euros par personne payante sera appliqué.

4. Pour les formules avec repas, le non-paiement au moins 21 jours avant la date de visite entrainera l'annulation pure et simple de la réservation, tant en ce qui concerne les repas, tant en ce qui concerne les autres services commandés (accès au parc, ...).

ARTICLE 2 : Réservations

1. Les réservations se font par téléphone ou par envoi d'e-mails ou par courrier.

2. Toute réservation, pour être valable, doit faire l'objet d'une confirmation écrite de Walibi. Cette confirmation devra être remise aux caisses du Parc le jour de la visite.

3. En cas de non réception de la confirmation une semaine avant la visite, contactez le service groupe au +32 (0)10 / 42 17 17 (du lundi au vendredi de 09h à 12h30 et de 13h30 à 17h, en-dehors des jours fériés de Belgique).

4. Les tickets « groupes » peuvent être envoyés à leurs destinataires avant la visite, si la demande en est faite et que le paiement en est réalisé au moins 21 jours ouvrables avant la visite.

ARTICLE 3 : Modifications de réservation

1. Une modification de réservation (modification de la date de visite, du nombre de visiteurs et/ou des services réservés) au tarif groupe ne sera admise que si la demande en est faite 21 jours ouvrables avant le jour de la visite et pour autant que le tarif groupe reste applicable.

2. Si la modification intervient moins de 21 jours ouvrables avant la visite, Walibi se réserve le droit d'appliquer le supplément de 2 euros par personne payante visé à l'article 1. Le supplément s'applique sur le ticket d'entrée du jour de la visite.

3. Si, le jour de la visite, il est constaté que les conditions d'application du tarif groupe ne sont pas respectées (membres du groupe en nombre insuffisant, ...), le prix des entrées sera recalculé aux tarifs affichés aux caisses d'entrée du parc.

4. Par dérogation au point 3 uniquement, en cas d'absence de certains membres du groupe constatée le jour de la visite, les tickets d'entrée payés pour ceux-ci pourront faire l'objet d'une demande de remboursement. Tous les repas vous seront facturés. Pour ce faire, les tickets d'entrée non-utilisés doivent être renvoyés au service réservations de Walibi (Belpark sa – A l'attention du service Réservations Boulevard de l'Europe 100 – 1300 Wavre – Belgique), par recommandé dans un délai de 7 jours maximum après la date de visite, accompagnés de vos coordonnées complètes (numéro de réservation, nom du groupe, adresse, date de visite, nom de votre banque, code IBAN et code BIC - Pour la France : RIB). Le délai pour effectuer le remboursement est de 60 jours.

5. Toute modification du nombre de tickets payants entrainera une adaptation du nombre de tickets gratuits. Le remboursement éventuellement appliqué en application de l'alinéa 3 sera fonction, le cas échéant, de cette adaptation.

ARTICLE 4 : Paiements

1. Comme indiqué à l'article 1, le paiement préalable des tickets groupes est une condition essentielle de l'application du tarif réduit. Ce paiement doit intervenir au plus tard 21 jours ouvrables avant la date de la visite. A défaut, le tarif affiché aux caisses sera d'application et son paiement préalable aux caisses du parc conditionnera l'accès à celui-ci.

2. Comme indiqué à l'article 1, à défaut de paiement au plus tard 21 jours avant la date de la visite, les réservations incluant des repas seront automatiquement annulées, tant en ce qui concerne les entrées au Parc que les repas et les autres services.

3. Le paiement interviendra :
- de Belgique, par virement sur le compte : BNP IBAN BE29 0018 7515 2264 - BIC GEBABEBB ;
- de France :
- par réception d'un chèque bancaire envoyé par recommandé au service réservations de Walibi (Belpark sa – A l'attention du service Réservations Boulevard de l'Europe 100 – 1300 Wavre – Belgique) ou
- par virement sur le compte banque BNP IBAN FR76 3000 4013 2800 0136 9398 004 - BIC BNPAFRPPXXX.

ARTICLE 5 : Annulations

1. Pour faire l'objet d'un remboursement, toute demande d'annulation d'une réservation doit être faite par email au moins 21 jours ouvrables avant la date de visite.

2. Le remboursement interviendra, moyennant une retenue forfaitaire de 40 EUR à titre de frais de dossier.

3. Pour faire l'objet d'un remboursement, toute demande d'annulation de tickets « groupe avec repas » doit en outre être accompagnée du renvoi par recommandé à Walibi (Belpark sa – A l'attention du service Réservations Boulevard de l'Europe 100 – 1300 Wavre – Belgique) de tous les bons repas envoyés.

4. Si le délai de 21 jours ouvrables n'est pas respecté ou si le groupe ne se présente pas le jour de la visite, tous les repas seront facturés.

5. Le délai pour effectuer le remboursement est de 60 jours.

D. VENTE DE TICKETS/ABONNEMENTS PAR UN TIERS

Pour les tickets et abonnements achetés auprès d'un revendeur d'un des canaux officiels, l'acheteur est naturellement lié par les dispositions contractuelles le liant à ce revendeur.

Sa seule entrée dans le Parc témoigne cependant de son acceptation du Règlement Général du Parc.

NEWSLETTER

Actualités, infos et offres spéciales : inscrivez-vous à la newsletter de Walibi Belgium et Aqualibi !

Pour en savoir plus sur la façon dont Walibi Belgium utilise et protège vos données personnelles, cliquez ici.
Vous pouvez vous désinscrire gratuitement à tout moment.

Adresse email

Je m'inscris

FR / **Conditions générales de vente**

CONTACT

Boulevard de l'Europe 100, 1300 Wavre

du lundi au vendredi

9:00 - 12:30 et 13:30 - 17:00

Des questions ?

Nous contacter

© Walibi Belgium. All rights reserved.